



ANNEXE X
de l'arrêté du Gouvernement wallon
relatif à la procédure et à diverses mesures d'exécution
du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement

Ville de SERAING

Dossier n° PUn/2022/20 Référence SPW-ARNE : 10008744 Référence SPW-TLPE : 10008744

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
PERMIS UNIQUE

**ÉTABLISSEMENTS CONTENANT DES INSTALLATIONS OU ACTIVITÉS CLASSÉES EN VERTU DU
DÉCRET DU 11 MARS 1999 RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT**

Le demandeur est la **Société privée de droit public Opérateur de Transport de Wallonie**, demeurant à **avenue Gouverneur Bovesse 96 à 5100 NAMUR (JAMBES)**. Le terrain concerné est situé, et cadastré à **4101 SERAING (JEMEPPE)**. Le projet consiste à **étendre la ligne de tram à Liège et créer 4 stations**,

Date d'affichage de la demande	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées :
Le 15/02/2023	Le 23/02/2023	<u>Lieu</u> : Service de l'urbanisme – place Kuborn 5, 4100 SERAING <u>Date de clôture</u> : 27/03/2023 <u>Heure de clôture</u> : 11h45	Par courrier ordinaire : Collège Communal – place Communale 8, 4100 SERAING ou Par courrier électronique : enquete@seraing.be

Le Bourgmestre,

Porte à la connaissance du public que l'autorité compétente pour statuer sur la présente demande de permis unique en vertu de l'article 81, §2, 1er alinéa du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement et des actes et travaux visés à l'article D.IV.4 du CoDT, est le **Fonctionnaire technique et le Fonctionnaire délégué du Service Public de Wallonie**.

L'enquête publique est organisée selon les modalités prévues par les articles D.29-7 à D.29-19 et R.41-6 du livre 1^{er} du Code de l'Environnement. Le dossier peut être consulté, **uniquement sur rendez-vous**, durant la période d'enquête précitée, à l'adresse suivante : **Service de l'urbanisme – place Kuborn 5, 4100 SERAING** :

- le mardi de 7h45 à 11h45 et de 12h45 à 16h30 ;
- le jeudi et vendredi de 7h45 à 11h45 ;
- le jeudi de 12h45 à 20h00 (sur rendez-vous pris 24h à l'avance) ;

Pour les consultations, un rendez-vous doit être pris **au plus tard 24 heures à l'avance** auprès de **M. David BRUZZESE** - Courriel : d.bruzzese@seraing.be - Tél : 04/330.84.37.

Des explications techniques peuvent être obtenues auprès du demandeur : **Société privée de droit public Opérateur de Transport de Wallonie avenue du Gouverneur Bovesse 96 à 5100 JAMBES**- Courriel : info@tec-wl.be - Tél : 081322711 ou, à défaut, auprès du **Fonctionnaire technique** (Département des permis et des autorisations, Monsieur le Directeur du Centre de Liège, Montagne Sainte Walburge 2 • 4000 Liège – tél : 04/224.54.11) et auprès du **Fonctionnaire délégué** (Monsieur le Directeur – Direction générale de l'aménagement du Territoire, du Logement, du Patrimoine et de l'Énergie – même adresse).

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de la Ville de SERAING dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête.

SERAING, le 15 février 2023.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL FF,

LE BOURGMESTRE,

B. ADAM



F. BEKAERT